

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 26 novembre 2020

Séance extraordinaire du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mercredi 25 novembre 2020, à dix-sept heures 33, à huis clos, par conférence téléphonique enregistrée, sous la présidence de M. Harold Noël, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mmes Lina Labbé et Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Il mentionne qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur au Québec et tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-004, la séance extraordinaire du Conseil de la MRC se tiendra à huis clos, sera enregistrée et diffusée par la suite sur le site Web de la MRC. Il invite les membres à se nommer lorsqu'ils veulent prendre la parole.

Il procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Protocole d'entente entre la MRC et le journal Autour de l'Île
4. Demande au ministère de la Culture et des Communications – Entente de développement culturel
5. Vente d'immeubles pour taxes impayées 2020
6. Embauche de l'adjointe administrative
7. Période de questions
8. Levée de la réunion

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-11-153

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour.

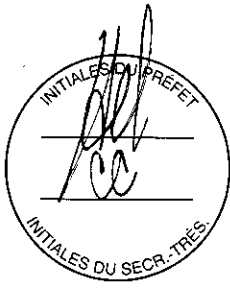
3• Protocole d'entente entre la MRC et le journal Autour de l'Île

Résolution 2020-11-154

Attendu que le 3^e protocole d'entente entre la MRC et le journal Autour de l'Île prendra fin le 31 décembre 2020 ;

Attendu que le journal a adopté différents documents encadrant sa gouvernance, notamment :

- Un Code d'éthique et de déontologie (entériné le 14 septembre 2017) ;
- Une Politique d'information (version du 19 février 2020) ;
- Un règlement sur la rédaction (entériné le 14 septembre 2017) ;
- Une Politique sur le traitement des plaintes (version du 16 août 2017) ;
- Des règlements généraux (en vigueur depuis le 23 avril 2020) ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu la volonté du Conseil des maires de renouveler le protocole d'entente avec le journal Autour de l'Île pour les années 2021-2023 ;

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** de renouveler le protocole d'entente avec le journal Autour de l'Île pour les années 2021-2023 et de mandater le préfet, M. Harold Noël, à signer ledit protocole.

4• Demande au ministère de la Culture et des Communications – Entente de développement culturel

Résolution 2020-11-155

Attendu que la Convention d'aide financière concernant l'Entente de développement culturel entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications viendra à échéance le 31 décembre 2020 ;

Attendu qu'une somme résiduelle de 57 000 \$ est disponible et sera transférée pour la prochaine Convention ;

Attendu la volonté du Conseil des maires de renouveler la Convention d'aide financière avec le ministère de la Culture et des Communications pour les années 2021-2023 ;

Sur proposition de M. Harold Noël, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** :

- d'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à déposer une demande de financement auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour la mise en place d'une Entente de développement culturel 2021-2023 pour l'Île d'Orléans ;
- que les contributions financières suivantes, à parts égales entre la MRC et le ministère y soient dédiées :
 - 2021 : 11 500 \$;
 - 2022 : 40 400 \$;
 - 2023 : 40 400 \$;
- d'autoriser le préfet, M. Harold Noël, à signer ladite convention.

5• Vente d'immeubles pour taxes impayées 2020

Avis de motion est donné par Mme Lina Labbé que le règlement #2020-02 reportant exceptionnellement la date de vente d'immeubles pour taxes impayées de 2020 sera adopté lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil des maires le 9 décembre 2020.

Résolution 2020-11-156

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** de mandater la directrice générale à publier un avis public concernant le report exceptionnel de la date de vente d'immeubles pour taxes impayées de 2020 à une date ultérieure indéterminée.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

6• Embauche de l'adjointe administrative

Nous avons reçu 25 candidatures. Le comité de sélection, composé de la conseillère touristique et la directrice générale de la MRC, a rencontré quatre (4) candidates via l'application Zoom. Il recommande la candidature de Mme Geneviève Paré au poste d'adjointe administrative.

Résolution 2020-11-157

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de procéder à l'embauche de Mme Geneviève Paré à titre d'adjointe administrative aux conditions prévues à l'intérieur de la Politique de travail des employés.

7• Période de questions

Aucune question n'est posée.

8• Levée de la réunion

Résolution 2020-11-158

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de** M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 17h41.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires pour l'adoption du budget 2021 : le mercredi 25 novembre 2020 à huis clos par conférence téléphonique enregistrée et diffusée sur le site Web de la MRC.

Chantale Cormier
Directrice générale

Harold Noël
Préfet